

vs.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2001-588 DU 28 DECEMBRE 2001

portant création du Centre d'entraînement
et de manœuvre.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

VU la loi n°90-032 du 11 décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin ;

VU la Loi n°90-016 du 18 juin 1990 portant création des Forces Armées Béninoises ;

VU la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;

VU le Décret n°2001-170 du 07 mai 2001 portant composition du gouvernement ;

VU le Décret n° 97-143 du 25 mars 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du ministère de la Défense nationale ;

VU le Décret 2001- 58 du 20 février 2001 portant organisation générale de l'Armée de Terre ;

SUR proposition du Ministre d'Etat, chargé de la Défense nationale ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 16 mai 2001 ;

DECRETE :

Article 1er : Il est créé à Dan, dans le Département du Zou, un Centre d'entraînement et de manœuvre (CEM) formant corps.

Article 2 : le Centre d'Entraînement et de Manœuvre de Dan a pour missions :

- d'accueillir les détachements des Forces en nomadisation ou en manœuvre ;
- de mettre à la disposition des Unités qui en font la demande, les Infrastructures spécifiques à l'entraînement de leurs personnels ;
- de veiller à la protection et à la sécurité des installations érigées dans le cadre de l'instruction, de l'entraînement et de la manœuvre des Unités ;
- la formation aux techniques commandos.

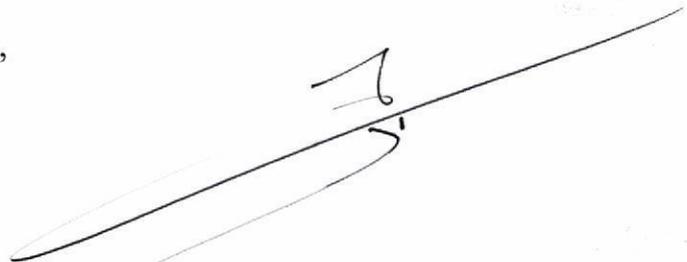
Il peut abriter, pendant une durée limitée, des détachements soumis à une formation spéciale.

Article 3 : Le Centre d'Entraînement et de Manœuvre de Dan est placé sous l'autorité du Chef d'Etat-Major de l'Armée de Terre.

Article 4 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 28 décembre 2001

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

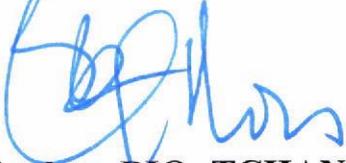
Le Ministre d'Etat chargé de la Coordination
De l'action Gouvernementale, de la Prospective
Et du Développement,



Bruno AMOUSSOU

.../...

Le Ministre des Finances et
de l'économie,



Abdoulaye BIO- TCHANE.-

Le Ministre d'Etat chargé de
la Défense Nationale,



Pierre OSHO

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PD 4
MFE 4 MEC-DN 4 AUTRES MINISTERES 18 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-
DGID-DGDDI 5 BN-DAN-D LC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA
3 UNB-ENA-FASJEP 3 JO 1.-